

11 avril 2007

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 janvier 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 554 000 francs destiné à la réhabilitation des installations de ventilation, de chauffage, d'éclairage et de sécurité du Musée Rath, situé au 1, place Neuve, parcelle N° 5022, feuille N° 31, commune de Genève-Cité.

Rapport de M^{me} Marguerite Contat Hickel.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux par le Conseil municipal le 20 février 2007. La commission des travaux, présidée par M^{me} Béatrice Graf Lateo, l'a examinée lors de ses séances des 7, 14 et 28 mars 2007. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Ursi Frey, que la rapporteuse remercie de son travail.

Séance du 7 mars 2007

Audition de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département des affaires culturelles, accompagnée de M. Luc Heimendiger, directeur adjoint du Musée d'art et d'histoire, et de M^{me} Anne Kiuny, conservatrice, laboratoire du Musée d'art et d'histoire, de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, accompagné de M^{me} Laurence Cocharé, architecte, collaboratrice au Service des bâtiments, de M^{me} Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie, et de M. Jean-Marc Santines, adjoint de direction au Service de l'énergie

Du document portant sur la proposition et des auditions de M^{me} Koelliker et de M. Meylan, il ressort que les installations techniques et de ventilation du Musée Rath sont obsolètes, et qu'elles entraînent notamment des problèmes d'hygrométrie. De ce fait, le musée a des difficultés à obtenir des œuvres prestigieuses, voire doit renoncer à certaines expositions. Un deuxième problème est la sécurité: suite au vol commis au Musée de l'horlogerie, il a été demandé d'engager des agents Securitas pour la surveillance. La sécurité du musée n'est pas assurée par le sas actuel: les verres ne sont pas sécurisés et le tambour d'entrée doit être mis en conformité avec les exigences des assurances. Un troisième problème concerne la planification des travaux. Ces derniers devraient être effectués entre mars et décembre 2008 pour permettre la réalisation d'une exposition consacrée à Giacometti au début de 2009.

Il est procédé à la présentation PowerPoint de la proposition (cette annexe est disponible sur IntraCM/Documents/Annexes aux propositions et rapports).

Le Musée Rath est le premier des musées de beaux-arts en Suisse. Il a été inauguré en 1826 et la Ville de Genève entra formellement en sa possession en 1851. Il a été classé monument historique en 1921. Dans les années soixante du siècle dernier, des travaux ont été entrepris, des faux plafonds ont été mis en œuvre, bouchant partiellement des parties architecturales et la verrière, et des fenêtres ont été obturées. Les travaux proposés porteront sur des éléments techniques. Les faux plafonds seront démontés pour y intégrer les installations de ventilation, et l'éclairage sera changé par la même occasion. En face de l'entrée, un passage qui avait été bouché sera rouvert. Le sas actuel sera remplacé par un autre sas répondant aux nouvelles normes de sécurité et permettant un meilleur contrôle. Il est précisé à ce propos que l'engagement d'hommes armés, pour répondre aux exigences de sécurité, représente plusieurs dizaines de milliers de francs par année. Le chiffre de 30 000 francs par mois sera articulé ultérieurement par M^{me} Cochard. Enfin, il sera prévu ultérieurement un aménagement permettant l'accessibilité de personnes handicapées.

La situation, sur le plan climatique, est décrite par M. Santines qui présente aux commissaires un élément de l'installation actuelle, «une vraie pièce de musée», comme peuvent le constater les commissaires. Le système de climatisation et d'humidification des salles ne permet pas d'assurer ni de contrôler les conditions climatiques. Malgré l'installation d'humidificateurs pendant l'hiver, les conditions hygrométriques restent instables. L'enveloppe n'étant pas étanche, l'air est très humide par temps de bise. En été, les sous-sols sont frais, alors qu'il fait chaud dans les étages. La réparation de l'installation de ventilation à air pulsé n'étant plus possible, les pièces de rechange n'existant plus sur le marché, il est prévu de restaurer entièrement le système et de construire un plafond thermique. La chaufferie sera remplacée par une production de chaleur et d'eau chaude fonctionnant au gaz. Un déphaseur thermique est prévu pour réduire les écarts de température entre le jour et la nuit.

Le crédit demandé est de plus de 4 millions. Les travaux remettront à flot l'installation. Le calendrier est serré: les soumissions devront intervenir au début de l'automne et l'attribution des travaux aura lieu à la fin de l'année. Le chantier commencera au début de 2008.

Questions des commissaires

S'agissant de l'accessibilité des handicapés au musée, il est précisé que l'accès se fait actuellement par la porte arrière. Il est confirmé que l'objectif demeure de trouver un accès par l'avant. Il a été envisagé d'utiliser une partie de l'escalier, mais les pylônes sont trop rapprochés pour laisser passer une chaise roulante. La Commission des monuments, de la nature et des sites devrait aussi intervenir. A des commissaires qui regrettent que les demandes de crédits soient

présentées dans l'urgence, il est répondu que les études prennent du temps et qu'il est difficile de maîtriser les allers et retours des dossiers entre les services, d'autant que l'appréciation des priorités n'est pas la même selon les services. Les commissaires apprendront encore que des stores opaques seront installés pour assurer la conservation des œuvres (protection contre la luminosité et la charge thermique) et que 200 spots seront utilisés.

Lors de la discussion, une demande de détails complémentaires sur les luminaires est requise par un commissaire libéral. Un commissaire socialiste propose l'audition de M. Beuchat, en relation avec la question de l'accès au musée pour les handicapés. Un commissaire de l'Union démocratique du centre, qui est en faveur de l'installation d'un ascenseur, soutient la demande d'audition afin d'obtenir d'ores et déjà des informations sur le sujet et d'éviter un deuxième chantier ultérieurement.

Un commissaire démocrate-chrétien s'y oppose, relevant notamment qu'un accès pour les handicapés existe déjà et qu'il n'y a donc pas urgence à installer un deuxième accès. Un commissaire du Parti radical et une commissaire des Verts déclarent s'y opposer également. Le retrait de l'audition est proposé par son auteur. La demande de voter la proposition PR-536 lors de cette séance est refusée.

Séance du 14 mars 2007

Il est convenu de reporter le vote à la séance du 28 mars afin de disposer de plus de temps pour la discussion.

Les renseignements relatifs aux luminaires ont été communiqués dans l'interval­le aux commissaires par le Service de l'énergie. Un message de M^{me} Cerda du 9 mars (annexe) confirmera que le choix des luminaires a été fait suite à une étude confiée à un éclairagiste et à un architecte muséographe. Il sera prévu des sources lumineuses aux halogènes, particulièrement adaptées à la mise en valeur des collections, les possibilités d'optimisation énergétique étant limitées. Des dispositifs permettant la gestion automatique de l'extinction de l'éclairage lorsque les salles sont inoccupées seront néanmoins installés.

Séance du 28 mars 2007

Un commissaire libéral souligne qu'il a été répondu qu'il y aura 200 spots à 1000 francs la pièce et qu'il en est ébloui. S'il comprend un tel investissement pour un musée qui expose de grandes œuvres, en revanche la proposition qui est soumise lui paraît luxueuse, s'agissant d'expositions temporaires. Il dit qu'il s'abstiendra.

Un commissaire démocrate-chrétien partage le sentiment du commissaire libéral: il trouve énorme le coût des travaux et juge le projet non prioritaire. Il s'abstiendra.

Un commissaire radical relève que la sécurité et d'autres éléments sont peut-être d'un prix élevé, mais que, sans intervention, ce musée ne pourra plus accueillir d'expositions et qu'il risque de devoir fermer. Il votera la proposition.

Un commissaire socialiste, s'exprimant à titre personnel, se dit gêné par le montant de 4 millions de francs pour ces travaux.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) est d'avis qu'il faut entretenir les musées et votera la proposition.

S'exprimant au nom du groupe socialiste, un commissaire relève que ce musée doit être rénové et qu'on ne peut pas prendre le risque qu'il disparaisse.

Un commissaire du Parti du travail votera le crédit, même si les travaux sont coûteux.

Un commissaire des Verts souligne l'importance du musée. S'il regrette l'éclairage par les spots, il relève néanmoins que l'entretien d'un musée de cette importance nécessite des investissements et il votera la proposition.

Un commissaire libéral regrette que dans cette commission et dans les séances plénières de nombreux élus ne se soucient plus des deniers publics. Il juge que les coûts sont abusifs et déclare qu'il reviendra sur le sujet en séance plénière.

Vote

La proposition PR-536 est acceptée par 10 oui (2 S, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 T, 1 R, 2 UDC) et 5 abstentions (1 S, 1 DC, 3 L).

Arrivée au terme de ses travaux, la commission des travaux vous propose d'accepter le projet d'arrêté ci-dessous:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 554 000 francs destiné à la réhabilitation des installations de ventilation et de chauffage du Musée Rath situé au 1, place Neuve, parcelle N° 5022, feuille N° 31, commune de Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 554 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 47 812 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 275 000 francs du crédit d'étude voté le 15 janvier 2002, soit un montant total de 4 829 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

Annexe: courrier de M^{me} V. Cerda du 9 mars 2007

From: <Valerie.Cerda@ville-ge.ch>
To: «Béatrice Graf Lateo» <b.graflateo@bluewin.ch>
Cc: <Claude-Alain.Macherel@ville-ge.ch>; <Isabelle.Charollais@ville-ge.ch>;
<Jean-Marc.Santines@ville-ge.ch>; <Philippe.Meylan@ville-ge.ch>;
<Laurence.Cochard@ville-ge.ch>; <Martine.Koelliker@ville-ge.ch>
Sent: Friday, March 09, 2007 3:35 PM

Subject: RE Infos complémentaires demandées pour la PR 536 (Musée Rath)
suite à la séance de la CT du mercredi 7 mars 2007

Chère Madame,

En réponse à votre demande, veuillez trouver ci-dessous les informations complémentaires demandées:

Le luminaire prévu à ce stade du projet pour les salles d'exposition est l'Optec de la marque NEUCO ou similaire équipé d'une lampe halogène de 50 ou de 100 W. Le choix du luminaire a été fait suite à l'étude confiée à M. Della Favera éclairagiste et M. Buri architecte muséographe.

Compte tenu du choix de la source, gourmande en énergie, mais répondant à la demande de l'architecte muséographe, nous avons demandé à l'ingénieur de prévoir dans le projet les dispositifs nécessaires pour gérer automatiquement l'extinction de l'éclairage lorsque les salles sont inoccupées pendant les heures d'ouverture, ainsi que l'allumage partiel de l'éclairage hors des heures d'ouverture.

Il est vrai que les solutions utilisant des sources lumineuses économes en énergie ne permettent pas d'obtenir la qualité de lumière requise pour la mise en valeur des œuvres. Le projet d'éclairage tel que proposé est donc celui qui répond aux besoins de muséographie retenus.

S'agissant du prix effectif des luminaires, il sera le résultat d'un appel d'offres décrivant les caractéristiques techniques attendues. Des propositions d'autres marques pourront être formulées, et des prix plus compétitifs sont envisageables.

Pour information:

Le prix du luminaire Optec 50 W est de Fr. 460.00 HT brut et d'env. Fr. 280.00 HT net pour 200 unités

Le prix du luminaire Optec 100W est de Fr. 884.00 HT brut et d'env. Fr. 500.00 HT net pour 84 unités.

Espérant avoir répondu à votre demande,
Veuillez recevoir mes meilleures salutations

CERDA Valérie
Cheffe de service